

Association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle-Calédonie



LIVRET D'ACCUEIL

Vous êtes accueilli à la MGP gérée par l'APEHNC sis à Nouméa (site de Nouville) 32 rue du docteur Eschembrenner (tel : 25.30.30).

Les professionnels, les bénévoles, les familles portent une attention toute particulière à votre épanouissement ainsi qu'à l'amélioration permanente de votre prise en charge individuelle dans le but de développer au maximum vos capacités et de vous amener à votre plus haut niveau de progression et d'autonomie.

Ce livret d'accueil vous est remis à votre arrivée pour vous présenter les moments de la prise en charge au quotidien et l'éventail des services offerts par les membres du personnel :

- administratif,
- éducatif et social,
- médical et paramédical,
- technique.

ainsi que les personnes au service de votre épanouissement :

- les familles,
- les bénévoles.

La Présidente

La Directrice

I- PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement a pour mission :

- l'accueil de personnes en situation de polyhandicap sévère à partir de 6 ans ;
- de leur proposer une prise en charge globale avec l'ambition de les intégrer au sein de la population de proximité en collaboration avec les familles et les bénévoles.

La capacité d'accueil est de 40 personnes : 30 lits en internat (dont 2 de répit et 1 d'urgence) et 10 places en accueil de jour.

L'hébergement est conçu pour 30 lits et est divisé en trois villas par projets : la villa Valériane centrée autour de la stimulation multisensorielle douce (6 places), la villa Passiflore centrée autour de la stimulation physique et les interactions entre les jeunes (12 places) et la villa Mélisse centrée autour de la stimulation cognitive et sociale (12 places).

La MGP se situe sur une parcelle de 1,75 hectare avec une surface utile de 2407m² appartenant à la Nouvelle-Calédonie. Elle est propice à l'insertion sociale et aux interventions extérieures, car située à proximité du centre ville, proche de zones de loisirs maritimes mais aussi des services médicaux.

La structure est conçue de plein pied avec une organisation en cinq espaces (hébergement, soins et activités éducatives, administration, logistique...).

Elle comprend également l'aménagement d'un parc paysager avec notamment un verger, un espace balançoire adapté ainsi qu'un espace pic-nic adapté. Ce parc permet la promenade des résidents, de favoriser l'éveil des sens et le contact avec la nature tout en permettant une circulation en fauteuil.

Le projet correspond aux nécessités de la prise en charge globale de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte polyhandicapé accueilli (éducative, thérapeutique et pédagogique).

II- VOTRE ADMISSION

A) Les conditions d'admission :

Pour être admis à la MGP, il faut :

- Avoir l'avis favorable de la commission interne d'admission souvent précédé d'une visite à domicile ainsi que d'une visite de l'établissement ;
- bénéficier d'une orientation délivrée par la Commission de Reconnaissance du Handicap et de la Dépendance (CRHD) ou la Commission pour les enfants et Jeunes en situation de Handicap (CEJH) sise 7 avenue Paul Doumer, Nouméa ensuite validée par le Conseil du Handicap et de la Dépendance (CHD) sise 83 boulevard Wamytan, Dumbéa ;
- constituer un dossier d'admission composé d'un dossier médical et d'un dossier administratif et éducatif unique.

B) Le protocole d'accueil :

Dès que la décision d'orientation délivrée par les commissions handicap est notifiée à la MGP et validée par la commission interne, une rencontre réunissant votre famille et le personnel de la MGP est organisée sur site ou à domicile.

Le jour de votre arrivée à la MGP, vous rencontrez successivement :

- la directrice qui vous présente la structure, son fonctionnement et vous fait signer votre contrat de séjour ;
- le responsable du pôle médico-éducatif avec l'éducateur référent pour recueillir toutes les informations concernant vos habitudes de vie ;
- le médecin coordonnateur ou un infirmier de l'établissement pour recueillir toutes les informations concernant votre état de santé.

Ces entretiens s'effectuent durant la journée pour vous permettre ainsi qu'à votre famille de rencontrer toutes les personnes qui participent à la mise en œuvre de votre projet individuel.

Dans les jours qui suivent votre accueil à la MGP, une rencontre est organisée avec la psychologue et vos parents pour faire connaissance et vous renseigner sur ses missions au sein de l'établissement.

Ce temps vous permet également de régler toutes les démarches administratives indispensables à votre admission.

Les documents à remettre :

- une pièce d'identité,
- votre carte CAFAT ou aide médicale et son attestation en cours de validité,
- une carte d'affiliation en cours de validité de votre mutuelle,
- votre carte de reconnaissance de handicap valide,
- votre carnet de santé et carnet vert de suivi médical,
- de l'argent de poche (dans le cadre d'activités spécifiques).

Les documents à signer :

- une décharge médicale nous permettant d'intervenir en cas d'urgence médicale ;
- une autorisation pour les médias ;
- une autorisation pour la fourniture de vos médicaments auprès de la Pharmacie de Ducos.

Les documents qui vous sont remis :

- le livret d'accueil,
- le contrat de séjour,
- le règlement de fonctionnement,
- un cahier de liaison,
- une liste de trousseau,
- la charte des droits et liberté de la personne accueillie,
- un questionnaire de satisfaction.

Association des Parents d'Enfants Handicapés de Nouvelle-Calédonie



Les documents qui vous seront envoyés, à vous ou à votre famille, durant votre séjour :

- toutes les informations concernant la vie de l'établissement via un cahier de liaison,
- le journal de la structure,
- votre projet individualisé établi lors des réunions de synthèse en équipe pluridisciplinaire (tous les ans)

C) Les frais de séjour :

La fourniture des produits d'hygiène (savon, dentifrice...) ainsi que vos vêtements sont à votre charge en totalité.

Si vous êtes bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé, il vous sera demandé de reverser une participation calculée au prorata de votre présence tous les mois à la MGP.

Si vous êtes accueillis à la journée, en plus de la participation mensuelle calculée par le CHD, les repas du midi (700FCFP par repas) vous seront facturés tous les mois.

III – VOTRE SEJOUR

A) Les différents espaces de la MGP

La MGP est organisée autour de plusieurs espaces particuliers :

⇒ Un espace de vie :

Vous êtes interne et accueilli(e) à la MGP le matin, le soir et parfois le week-end, vous êtes pris(e) en charge dans le cadre de la vie quotidienne et vous bénéficiez de tous les apprentissages possibles (se laver, s'habiller, se nourrir, se reposer, se divertir).

⇒ Un espace d'activités :

Vous êtes accueilli(e) dans une villa qui propose plusieurs activités ludiques, cognitives et éducatives.

Ces activités reposent sur une 1^{ère} évaluation réalisée au cours de votre 1^{er} mois et demi d'accueil mis ensuite à jour chaque année en lien avec votre famille, elle met en évidence toutes vos capacités mobilisables et nous permet d'organiser un projet individualisé précis afin de vous aider à progresser et à maintenir vos acquis.

32, rue du Dr Eschembrenner, Nouville, 98 800 Nouméa, Nouvelle Calédonie.

Numéro de Ridet : 477224 002 - Déclarée le 28 novembre 1996,

parue au J.O.N.C. le 10.12.96

Banque Calédonienne d'Investissement - Numéro de compte : 17499 00010 14650602024 84.

Tel : 25.30.30 - Mail : secretariat@mgp.nc

⇒ Un espace de soin :

Vous bénéficiez d'une prise en charge médicale et paramédicale couvrant l'intégralité des besoins inhérents à votre état de santé. Toutes les interventions se fondent sur l'observation et l'analyse des comportements, l'évaluation de vos capacités et la détermination de vos soins spécifiques.

⇒ Un espace social :

En cas de nécessité, vous pouvez contacter l'assistante sociale de notre structure qui pourra si besoin se mettre en lien avec l'assistante sociale de votre secteur de référence.

Elle est le lien indispensable avec d'autres services sociaux, ainsi qu'avec votre famille, et participe avec les professionnels de l'institution à la réussite de votre prise en charge.

⇒ Un espace de socialisation et d'urbanité :

Vous bénéficiez et participez à de nombreuses activités extérieures à l'institution, pour vous offrir des rencontres culturelles dans le cadre d'animations au sein de la ville, que nous souhaitons vous faire découvrir en qualité de citoyen.

⇒ Un espace administratif :

La secrétaire de l'établissement est à votre disposition ainsi qu'auprès de votre famille pour vous apporter l'aide ainsi que les informations nécessaires lors de votre séjour parmi nous.

⇒ Un espace technique :

Une attention toute particulière est portée à l'élaboration des repas ainsi qu'à son équilibre. Sur indication médicale, des adaptations sont proposées : régime, repas mixé, etc...

Le petit déjeuner est pris sur les villas entre 6h30 et 8h30.

Le déjeuner est pris dans le réfectoire entre 11h30 et 12h30,

Le dîner est pris dans le réfectoire entre 17h45 et 18h45.

Trois maîtresses de maison et deux agents d'entretien s'occupent du nettoyage des locaux ainsi que du soin de votre linge, que nous vous invitons à marquer dès la constitution de votre trousseau, la structure ne pouvant pas être tenue pour responsable de la perte de vêture non marquée.

Pour vos retours à domicile, les jours de semaine pour les externes, ainsi que le vendredi et le lundi pour les internes, des transporteurs sont à votre disposition.

B) Le personnel

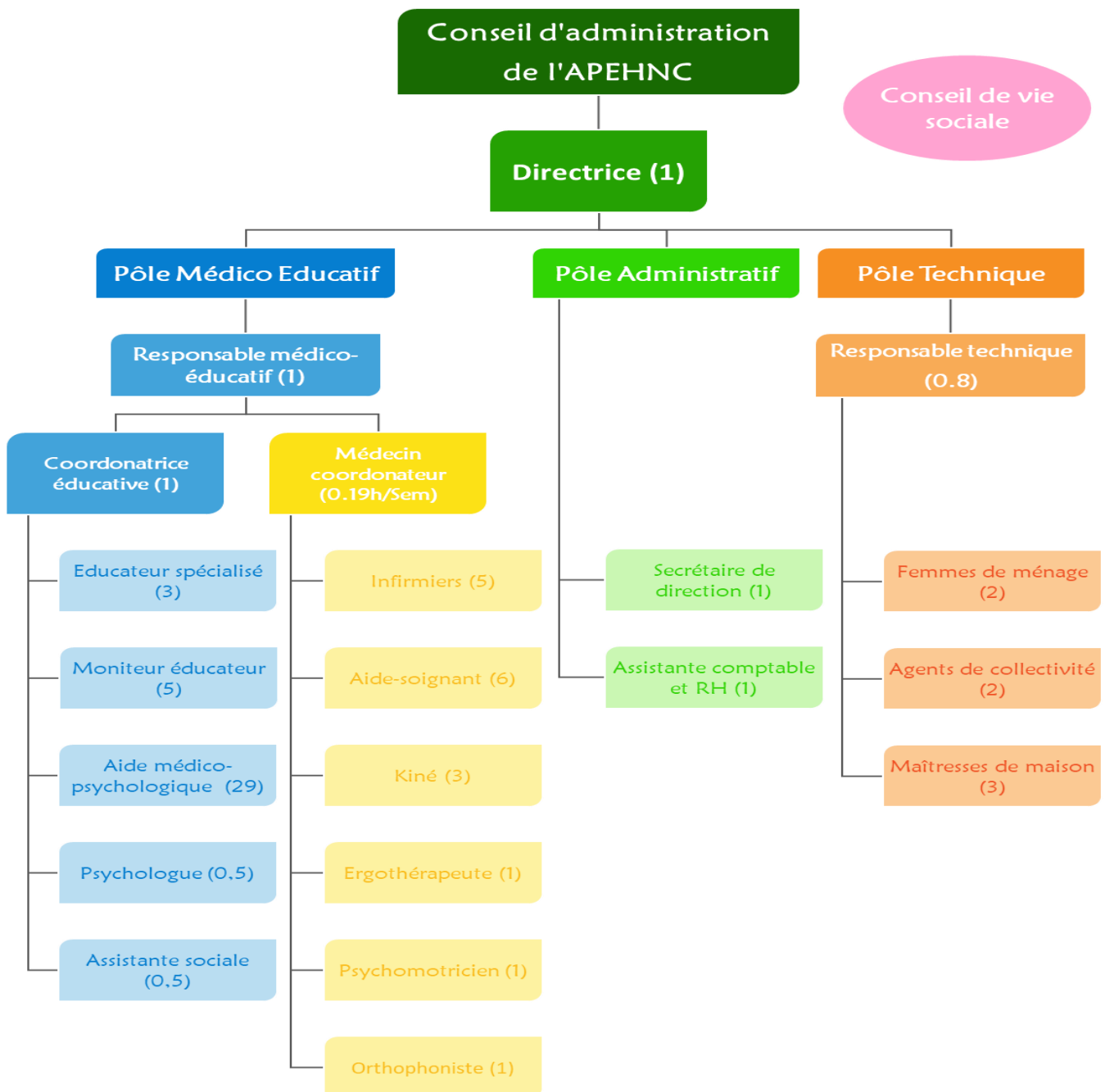
Pour que tous ces différents espaces constituant pour vous des moyens d'apprentissages éducatifs, des soins thérapeutiques et un épanouissement culturel, une équipe pluridisciplinaire est chargée de prendre soin de vous. Elle regroupe des professionnels administratifs, socio-éducatifs, médicaux et paramédicaux.

Chacun des personnels se reconnaît au travers d'un rôle et d'une mission spécifiques.

Ils vous apportent des réponses adaptées aux besoins de votre prise en charge, ils travaillent en pluridisciplinarité pour mettre à votre service leurs compétences (savoir-faire et savoir-être). Ils garantissent la mise en œuvre de votre projet individualisé.

Dans le respect de vos possibilités et de vos aspirations, une personne référente a pour mission d'agir comme personne ressource auprès de vous et de votre famille. Cet interlocuteur privilégié accorde une place essentielle à la coordination de votre projet individualisé et veille à ce que vous soient apportées des réponses personnalisées et cohérentes à vos besoins.

L'équipe pluridisciplinaire de la MGP se compose comme suit :



C) Les bénévoles :

Si le soutien des familles est hautement favorable à l'activité des professionnels, les personnes bénévoles apportent également un précieux concours à votre épanouissement lors de votre séjour au sein de l'institution.

Leurs actions sont des outils dynamiques qui vous permettent de bénéficier :

- d'une aide supplémentaire concernant les sorties organisées vers l'extérieur,
- de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne pour la participation aux repas, aux activités ludiques et cognitives,
- de leur contribution à l'animation de différents clubs et ateliers tels que l'informatique, l'esthétique, les poèmes, les contes (parmi tant d'autres...).

Les personnes bénévoles sont aussi des ambassadrices, elles participent, par la diffusion de leur message et de leurs expériences vécues, à la connaissance du monde du handicap vers l'extérieur.

D) Le déroulement d'une journée

Si vous êtes en hébergement, à votre réveil un petit déjeuner vous est servi, selon votre choix et vos indications médicales.

Si vous êtes en accueil de jour, les transporteurs vous récupèrent chez vous et vous accompagne entre 7h30 et 9h à la Maison POEDI. Un personnel éducatif vous accueillera dans la salle dédiée.

A 9h30, l'équipe éducative vous accompagne en ateliers ou en sorties extérieures.

Tout au long de la journée, vous bénéficiez d'une part de prises en charge médicales et paramédicales nécessaires à votre rééducation et votre état de santé et d'autres part d'activités et d'ateliers éducatifs qui participent à votre épanouissement.

A partir de 11h30, vous vous restaurez dans une ambiance conviviale où tout est prévu pour vous assurer une alimentation suivie et équilibrée.

Après le repas, un temps de repos vous est proposé, ainsi que les soins indispensables à votre confort.

De 14h30 à 17h, vous bénéficiez d'activités éducatives et de groupes via un éventail d'ateliers et d'activités qui ont lieu dans les villas.

Si vous êtes en accueil de jour, un transporteur vous ramènera à votre domicile entre 15h30 et 17h.

Si vous êtes en hébergement, jusqu'à 20h, vous bénéficiez de soins de confort pour vous préparer à la nuit. Le personnel de nuit (AMP/IDE/AS) vous portent assistance et assurent votre sécurité durant la nuit.

E) La relation avec votre famille :

Le lien avec les parents est essentiel dans la philosophie du projet de l'association et de l'établissement dans lequel vous êtes accueilli(e). De plus, votre famille est activement associée dans la construction de votre projet individualisé

Les portes de la Maison POEDI sont toujours ouvertes pour des visites de votre famille.

Le Conseil de la vie sociale est l'instance permettant de recueillir la parole des usagers et de leur famille. Il regroupe a minima un représentant de l'association gestionnaire, un représentant du personnel, un représentant des familles, un représentant des usagers et un représentant de la direction. Ces personnes participent et donnent un avis éclairé sur le fonctionnement de la MGP. Ils se réunissent trois fois par an au minimum. Un compte-rendu de ces rencontres vous sera automatiquement communiqué.

F) Renseignements pratiques complémentaires

A votre demande et celle de votre famille, vous pouvez effectuer avec l'aide de votre référent, des achats tels que des vêtements, des chaussures, des produits de toilettes, etc...

Votre argent de poche est déposé dans le coffre de l'établissement. Chaque opération fait l'objet d'un suivi régulier et reste à la disposition de votre famille ou de votre représentant légal sur demande.

IV- VOTRE SECURITE

Afin de garantir votre sécurité et votre santé, il est strictement interdit de fumer dans l'établissement (intérieurs comme extérieurs).

Des consignes de sécurité incendie sont affichées dans chaque lieu de l'institution, ainsi que le plan d'évacuation et les numéros d'urgences.

Les boissons alcoolisées (ou toutes substances addictives) sont rigoureusement interdites.

Enfin, la sécurité du site et des bâtiments est assurée par une société de gardiennage tous les jours de 20h à 5h.

V- VOS DROITS ET OBLIGATIONS

A) Les obligations pour les personnels de la MGP

A la MGP, chacun des professionnels a le devoir :

- de prendre soin de vous,
- de se montrer attentif envers vous,
- d'exercer auprès de vous une mission éducative,
- d'exercer auprès de vous une mission thérapeutique,
- de vous offrir une protection adaptée,
- de veiller à la préservation de vos droits,
- de préserver votre intégrité physique et morale,
- de vous informer sur vos droits et devoirs,
- de vous assister dans les actes de la vie quotidienne,
- de concevoir, respecter et d'appliquer votre projet individualisé,
- de vous associer ainsi que votre famille à votre projet individualisé,

- de vous offrir une écoute individualisée,
- de vous aider autant que de besoin.

L'ensemble des salariés de la MGP, individuellement et collectivement, se fait le devoir de vous aider à accéder à une indépendance passant par une liberté d'action au quotidien autant que faire se peut. L'équipe se mobilise afin d'être au plus près de vos attentes.

B) La loi informatique fichier et liberté :

L'établissement enregistre une partie des informations informatiques vous concernant, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement. Elles sont protégées par le secret médical. Vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier, par l'intermédiaire d'un médecin désigné par vous à cet effet. Vous avez aussi le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement des données vous concernant.

C) Consultation de votre dossier

Votre dossier est consultable à tout moment par vous ou votre représentant légal. Pour ce faire, une demande écrite doit être formulée à l'intention de la direction. Cette dernière fixera un rendez-vous pour vous donner le dossier accompagné par des explications lors d'un entretien si besoin.

D) Le culte :

La liberté religieuse de chacun est respectée. Vous pouvez, sur votre demande ou celle de votre famille, prendre contact avec les ministres des différents cultes.

E) La prévention de la maltraitance :

L'ensemble des professionnels de la MGP a pour mission essentielle d'assurer auprès de vous une prise en charge adaptée à vos besoins, dans le respect des principes de la Charte des droits et des libertés des personnes accueillies.

Certaines situations méritent une attention toute particulière car elles peuvent favoriser ou révéler un risque de maltraitance.

En cela, toute personne qui prend connaissance d'éventuels actes de maltraitance dont vous serez victime a le devoir et l'obligation d'en faire le signalement aux autorités compétentes.

Association enfance en danger : Tél. 05 44 44

N° SOS violences sexuelles : Tél. : 05 11 11

La directrice de l'établissement, de par ses obligations liées à sa fonction, est également à même de recevoir votre témoignage et celui de votre famille.

PLAN D'ACCES

